

LE CENDRE
DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 5 octobre 2023

Date et heure de la séance : 11 octobre 2023 à 18 h 30

Nombre de conseillers municipaux : 29

Nombre de présents : 22

Absents avec procuration : 5

Absents : 2

Présents : Mmes Nastascia ACCOT - Jacqueline BOLIS - M. Nicolas BERNARD - Mme Sandrine BONNET – MM. Jean-Marc BRUSTEL - Florian CATINOT - Jacques DUBOISSET - Thibaut FABRY - Pierre FERNAND - Mmes Christelle GERMAIN - Sabrina LARRIEU - Adrienne LIBIOUL - Christel MARCHENAY - Aurélie MEJEAN-LAIPAIRE – MM. Pierre MESURE - Sébastien MORIN - Mmes Sylvie PARIS - Vanessa PASDELOUP - MM. Bruno PONTRUCHER - Jean-Paul PRESLE - Hervé PRONONCE - Mme Karine VALLUY.

Absents avec procuration : M. Damien BONJEAN procuration à Mme Karine VALLUY - M. Ludovic DEPLAGNE procuration à M. Jean-Paul PRESLE - Mme Margaux FOURTIN procuration à M. Pierre FERNAND - Mme Valérie MONTEIRO procuration à Mme Adrienne LIBIOUL - M. Mickaël VAZ LAVRADOR procuration à M. Sébastien MORIN.

Absents : M. José MAGALHAES - M. Jean-François RAZAVET.

Secrétaire de séance : Mme Karine VALLUY.

Président de séance : M. Hervé PRONONCE.

N° 23/10/11/002

OBJET : Solidarité séisme MAROC / Aide humanitaire d'urgence : versement d'une participation de 1 000 € au fonds d'action extérieure des collectivités territoriales au profit de la population Marocaine.

Suite au récent séisme ayant frappé le centre du Maroc dans la nuit du 8 au 9 septembre 2023, et afin d'exprimer concrètement le soutien et la solidarité de notre commune envers le peuple Marocain, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de contribuer financièrement en versant une aide d'urgence de 1 000 €.

Dans le but de répondre rapidement et efficacement aux situations d'urgence, le Centre de Crise et de Soutien du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères gère un fonds de concours, le Fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO). Tout en précisant que ce dossier présenté à la commission « finances » du 2 octobre 2023 a reçu un avis favorable, Monsieur le Maire suggère de passer par ce mécanisme qui assure non seulement l'utilisation des fonds en fonction des besoins réels identifiés sur le terrain, mais en garantit aussi la traçabilité.

Les propositions du rapporteur, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.

ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR EXTRAIT CONFORME.

La Secrétaire de Séance,



Karine VALLUY



Le Maire,



Hervé PRONONCE

La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ACTE EXECUTOIRE

Publié le 13 octobre 2023.

Reçu en préfecture le

La Directrice Générale des Services,



Caroline SOULIGOUX.